



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DES MINES
ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

DECLARATION DU NIGER

***54^{ème} SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE
L'OMPI***

22 au 30 septembre 2014

Genève, Suisse.

Madame la Présidente,

La délégation du Niger se félicite de la manière dont vous et les autres membres du bureau conduisez les travaux de notre assemblée depuis votre élection à la présidence de l'assemblée de l'OMPI.

Aussi, notre délégation félicite t-il Monsieur Francis GUERRY, Directeur général de l'OMPI, et l'ensemble du personnel du bureau international pour la qualité des documents mis à notre disposition à l'occasion des présentes assemblées et particulièrement pour les importants résultats enregistrés par l'OMPI au cours de ces dernières années. Il s'agit notamment des avancées considérables réalisées dans la mise en œuvre des réformes, le renforcement de la coopération pour le développement qui a particulièrement contribué à vulgariser davantage la propriété intellectuelle dans les pays en développement, le travail remarquable accompli sur le plan normatif et les résultats financiers 2013 qui traduisent la santé financière de notre organisation.

Madame la Présidente,

La lecture de notre agenda, nous fait remarquer l'inscription à nouveau de deux points importants, qui pour rappel ont beaucoup attiré l'attention des Etats membres au cours des sessions précédentes.

Il s'agit des points relatifs d'une part à la convocation d'une conférence diplomatique sur les dessins et modèles industriels et d'autre part à l'achèvement des négociations au sein de l'IGC en vue de convoquer à court terme une conférence diplomatique pour adopter des instruments juridiques de protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

A cet égard, notre assemblée est interpellée relativement à la nécessité d'une flexibilité de la part des délégations en vue d'aboutir à un consensus et parachever dans les meilleurs délais ces deux chantiers.

S'agissant de la convocation de la conférence diplomatique sur les dessins et modèles industriels, le consensus qui s'était déjà dégagé sur la nécessité d'une assistance technique aux pays en voie de développement en vue de renforcer leur capacité doit être capitalisé et ce, quel que soit la forme qu'elle prendra dans le traité.

Aussi, notre délégation espère t-elle, au vue de ce qui précède, qu'une compréhension s'installera rapidement au sein de notre assemblée pour permettre en fin la convocation de conférence diplomatique sur les dessins et modèles industriels.

Concernant les négociations en cours au sein de l'IGC, le Niger se félicite des avancées enregistrées dans lesdites négociations et encourage la construction rapide d'un consensus sur les points restants en vue de la convocation d'une conférence diplomatique en 2015.

Madame la Présidente,

En sa qualité de PMA, le Niger sollicite et encourage l'OMPI à continuer et à renforcer son assistance en faveur des PMA et ce, conformément au plan d'actions issue de la 4^{ème} conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Istanbul en 2011.

Au Niger, les autorités ont l'ambition de faire de la propriété intellectuelle un instrument de développement en l'intégrant notamment dans les politiques et programmes de développement.

A cet égard, nous nous félicitons de la récente mission de l'OMPI, conduite au Niger par Monsieur SERY KORE MARC, Directeur Régional pour l'Afrique, en vue de doter notre pays d'un plan de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

Après l'élaboration de ce plan, nous sollicitons que l'OMPI nous accompagne fortement dans la mise en œuvre du plan d'actions qui en sera issue.

Le Niger fait sienne la déclaration du Groupe Africain et celle des Groupes des PMA.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION